



Association

Franches-Montagnes de France

Association Franches-Montagnes de France

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 14 février 2026 - La Chassagne

Avec 20 membres présents et 20 pouvoirs valables, soit 40 voix sur un total de 125, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, le quorum requis par les statuts pour une Assemblée Générale Ordinaire, à savoir au moins 25% des membres présents ou représentés, étant atteint.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, après avoir constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer, ouvre la séance à 14h40.

Madame PEIGNE Cybilla est désignée comme Secrétaire de séance.

Monsieur MICHAUD Gérard est désigné comme Scrutateur de séance.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie tous les adhérents présents et tous ceux qui ont envoyé leur pouvoir afin que cette Assemblée Générale Ordinaire puisse se tenir. Il tient à excuser l'absence des représentants de la FSFM.

Il partage ensuite à l'Assemblée la triste annonce de la disparition de notre ancien Président, Monsieur SCHINDLER Simon, homme de conviction qui s'est battu à sa façon pour défendre le Franches-Montagnes et annonce qu'avec lui c'est une grande compétence qui nous quitte. Il demande à l'Assemblée de se lever, d'avoir une bonne pensée pour sa famille et de respecter une minute de silence en son souvenir.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie l'Assemblée et propose de reprendre le cours de l'AGO.

1/ Ordre du jour de l'AGO

L'ordre du jour de l'Assemblée est lu par Monsieur JEANNERET Alain, Président :

- Enregistrement présence (Pouvoirs / Quorum)
- Ouverture de séance de l'AGO 2026 par le Président
- Nomination d'un secrétaire d'assemblée et d'un scrutateur
- Adoption de l'ordre du jour
- Lecture et approbation du PV - AGO du 08 février 2025 Vote
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités par le Vice-Président
- Présentation des comptes de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025 par le Trésorier Vote
- et approbation

-Présentation du Budget de l'année 2026 par le Trésorier	Echanges et Conclusions
-Présentation des Mission et Projets AFMF 2026	Echanges et Conclusions
-Elections Comité/Démissionnaires ou renouvellement et nouveaux membres	Vote
-Questions diverses	Débats & Orientations
-Mot de clôture et Levée de séance	

L'ordre du jour est soumis au vote.

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2/ Lecture et approbation du PV - AGO du 08 février 2025

Le contenu du PV est présenté.

Ce PV est soumis au vote sans modification.

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Il est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport moral du Président

Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce que l'année 2025 a été une année compliquée pour lui, qu'il a eu la nécessité de s'arrêter sur une assez longue période pour se soigner, et, en accord avec le Comité, il s'est retiré provisoirement et a donné compétence au Bureau pour effectuer le travail. Il tient à remercier les Membres du Bureau, Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier et Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, pour leur investissement pendant cette période. Il annonce qu'à ce jour il va bien et qu'il va pouvoir reprendre les affaires de l'AFMF.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, déclare qu'en 2025, le Comité a été, de fait, moins sollicité et réuni que d'habitude mais il affirme que cela va changer en 2026, qu'il est prévu que le Comité soit réuni tous les deux mois et qu'une dizaine de réunions du Bureau auront lieu durant l'année.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, précise que, dans l'ensemble, les places de concours se sont bien passées, que cela se verra lors de la présentation des comptes et des bons résultats. Toutefois, il ajoute que la sévérité de certains juges a étonné certains éleveurs, qu'il est nécessaire de demander sur place une explication aux juges quant à la notation, qu'après c'est trop tard, cela ne peut pas s'effectuer après coup. Les représentants de la FSFM sont informés qu'ils doivent expliquer si nécessaire leurs évaluations. Il ressort que l'organisation des places de concours demande de plus en plus de travail, que l'AFMF va remédier à cela pour aider au mieux les organisateurs.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce une déception quant à l'attitude de certains des adhérents qui mettent les Membres du Bureau sous pression par leurs activités, leurs

écrits et leurs propos, car ils confondent les compétences de l'AFMF et celles de l'IFCE. L'AFMF ne peut pas intervenir au niveau de l'IFCE. Monsieur JEANNERET Alain, Président, ajoute que les Membres du Bureau vivent aussi très mal les problèmes d'organisation de l'IFCE. Il précise que nous avons déjà fait une intervention orale et que nous en ferons encore une par écrit sur ce sujet.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce que cette année il va poursuivre les sujets qui n'ont pas pu être traités en 2025 à cause de son absence en particulier, qu'une répartition des tâches va être faite aux Membres du Comité qui sont demandeurs de missions.

4/ Rapport d'activités

Ce rapport d'activités est présenté par Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président.

a- les adhérents

Le nombre d'adhérents s'élève au 31/12/2025 à 125 répartis ainsi

- 69 « Eleveurs »
- 25 « Utilisateurs » et « Sympathisants »
- 15 « Duos » (= 30 adhérents)
- 01 « Jeune »

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, note que le nombre d'adhérents est stable et que, comme l'an dernier, les adhésions se sont faites plus tôt dans l'année car l'appel à cotisation a été envoyé dès le mois de janvier et que les adhérents commencent à prendre l'habitude de cotiser plus tôt.

b- la population de Franches-Montagnes en France

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, précise que les données qui vont suivre concernant la population de FM en France ont pu être établies à partir des extractions fournies par les services de l'IFCE.

- Un peu moins de 3000 FM non reproducteurs
- Une population de juments poulinières stable
- 20 étalons stationnés en France au 1^{er} janvier 2026 dont deux en location (6 lignées représentées : C/Don/E/H/N/V).

Le nombre de reproducteurs est stable mais il n'y a plus que six lignées représentées contre 8 en 2025.

La liste des élevages de Franches-Montagnes **propriétaires** d'un étalon agréé (par année de création) sur le territoire français en 2025 est présentée :

- Elevage EARL Le Cheval de Feug en Haute-Savoie (depuis 2001) : étalon Niro
- Elevage de Marlemont dans les Ardennes (depuis 2003) : étalons Cashmir de Chatigani et Nevada
- Elevage d'Outrechaise en Savoie (depuis 2008) : étalon Caitano
- Elevage de Berzieux dans la Marne (depuis 2009) : étalon Carlsson
- Elevage du Marais dans le Jura (depuis 2011) : étalon Nazar

- Elevage des Bayes en Haute-Loire (depuis 2011) : étalon Noctambus
- Elevage Sundgauvien en Alsace (depuis 2019): étalon Harthus
- Elevage du Cluzaud en Charente (depuis 2020) : étalon Valens du Pontet
- Elevage du Bayet dans l'Ain (depuis 2022) : étalon Ernest
- Elevage des chevaux de Roquepine dans les Alpes de Haute Provence (depuis 2022) : étalon Don Mirabeau du Seneut
- Elevage de l'Erable en Normandie (depuis 2022) : étalons Nankin des Aiges et Noucky
- Elevage des 4 Saisons en Bretagne (depuis 2023) : étalon Nokk du Péca
- Elevage des Charmes en Haute-Saône (depuis 2024): étalon Never BW
- Elevage de Narinseaux dans les Ardennes (depuis fin 2024): étalon Neymar
- Elevage du Mont dans le Limousin (depuis fin 2024): étalon Capéo
- Elevage Marceno en Poitou-Charentes (depuis fin mars 2025): étalon Noix-de-Coco

Lors de l'AGO 2025, un prévisionnel de 19 étalons avait été annoncé. Il est dépassé puisqu'à ce jour 20 étalons (dont deux en location) sont stationnés sur le territoire français.

Année	Nombre d'étalons
2001	1
2002	2
2003	3
2004	4
2005	4
2006	6
2007	6
2008	6
2009	6
2010	9
2011	11
2012	9
2013	10
2014	11
2015	11
2016	12
2017	12
2018	11
2019	10
2020	12
2021	14
2022	16
2023	15
2024	19
2025	20 (dont deux en location)

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle que le nombre d'étalons stationnés sur le territoire français est en constante augmentation depuis 2001.

c- l'administratif

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle les démarches administratives qui ont été mises à jour :

- les liens avec la FSFM : ils se sont nombreux, réactifs et de grande qualité.
- les liens avec l'IFCE : l'AFMF a été en lien constant avec l'IFCE pour désamorcer des situations et résoudre les problématiques rencontrées par les éleveurs. Cependant, il y a des problèmes internes, liés à l'organisation de l'IFCE. Il y a un réel manque de réactivité, le traitement des données est de deux mois.

L'AFMF a rencontré des difficultés concernant l'enregistrement des données des concours et l'établissement des carnets. Le prix des carnets a augmenté mais également le délai d'édition. Il est à rappeler aux adhérents que les Membres du Bureau n'ont pas de passe-droit, ils passent les appels et appuient les demandes des éleveurs mais ce n'est pas pour cela que ça va plus vite.

Il est à rappeler également que nous sommes une association composée de bénévoles, que l'on consacre beaucoup de temps et d'énergie, autant que l'on peut, mais en contrepartie nous attendons des adhérents un minimum de respect.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, ajoute que plus aucune insulte ne sera tolérée.

-les réunions Bureau et Comité - communication AFMF

Il y a eu beaucoup moins de réunions et de communication que l'an dernier, le Bureau a géré les affaires courantes et urgentes en l'absence du Président.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, réitère ses remerciements aux trois membres du Bureau qui l'ont suppléé et promet que l'année 2026 repart sur de bonnes bases.

d- les projets menés en 2025

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle les projets menés : les concours d'élevage, les concours amicaux, le salon d'Equita Lyon.

Les concours d'élevage

Huit places de concours se sont tenues en 2025, le concours de Megève ayant été supprimé suite à la DNC mais il rentre dans l'objectif 2026. Malgré plusieurs tentatives pour maintenir le concours, il n'y a pas eu de date ni de protocole sanitaire. Les étalons ont bénéficié d'une attestation vétérinaire. Les chevaux de 3 ans seront présentés à 4 ans, la demande de report ayant été accordée par la FSFM en raison du caractère exceptionnel de l'événement. Les poulains ont été vus par un vétérinaire et ont obtenu les notes 1/1/1 pour être enregistrés dans la race (« FM naissance ») comme cela est prévu dans le Programme de Sélection.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, précise que les éleveurs ne souhaitent pas prendre le risque de la propagation de la maladie par le biais des chevaux.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, ajoute qu'à La Chassagne, en tant qu'organisateur de concours, il n'a pas souhaité prendre le risque de propager la maladie à son département.

Pour rappel, pour savoir si un concours est viable, l'AFMF se fie aux données envoyées via les extractions de l'IFCE.

Pour 2025, les données sont les suivantes :

- Nombre d'étalons présentés : 18 (+3 de Megève)
- Nombre de TET : 53 (+ 6 demandes de report de Megève)
- Nombre de poulains : 59 (+ 13 de Megève)

Bilan des Concours d'élevage 2025

Place de concours	Nombre pointage poulains	Nombre TET	Présentation étalons
Largitzen	11	10	1
Megève	(13)	(6)	(3)
Berzieux	8	-	1
Marlemont	8	22	5
Neuville-sur-Authou	7	1	2
Saint-Tugdual	6	3	1
La Chassagne	7	7	3
Connangles	7	6	2
Champagne-Mouton	5	4	3

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, présente le tableau ci-dessous, tableau indiquant les moyennes des notes obtenues par les poulains nés en 2025 sur chacun des concours ainsi que le gagnant sur chaque place :

	Nombre poulains	Moyenne poulains			Meilleur
Largitzen	11	7	6	6	MINDY JSB – F (HAYDEN PBM/L'ARTISTE) BAUME Stéphanie [8/7/6]
Megève	13	1	1	1	Pas de concours (cause sanitaire DNC)
Berzieux	8	6	5	7	CLOVER DE BERZIEUX – M (CARLSSON/QUEMIR) EARL DE RYCK [8/6/7]
Marlemont	8	8	7	7	VENUS DE NARINSEAU – F (NEVADA/EVENT) LASSAUX Caroline et Nicolas [8/7/6]
Neuville-sur-Authou	7	7	6	6	N'JOY DE L'ERABLE – M (NANKIN DES AIGES/COVENTRY) VITTECOQ Sébastien [7/7/7]
Saint-Tugdual	6	6	5	6	LOTUS DES IV SAISONS – F (NOKK DU PECA/DON MIRABEAU DU SENEUT) AFFOLTER Claudine [8/7/7]
La Chassagne	7	7	7	7	NARCO – M (NAZAR/DON FLAMINGO) BARTHOULOT Daniel [8/7/6]
Connangles	7	7	6	7	NEWTON DES BAYES – M (NOCTAMBUS/CUBAIN) HENNEQUIN Jean-Marc [7/7/7]

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, présente le tableau ci-dessous, tableau indiquant les moyennes des notes obtenues par les FM passant leur TET :

	Nombre TET	Moyenne Toise	Moyenne Linéaire			Moyenne Attelage	Moyenne Equitation	Moyenne TET	Moyenne Générale
Largitzen	10	155	7	6	7	7,61	7,22	7,42	7,23
Megève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marlemont	22	157	7	6	7	7,58	7,40	7,49	7,21
Neuville-sur-Authou	1	155	7	6	7	7,14	7,20	7,17	7,02
Saint-Tugdual	3	154	7	6	6	7,62	7,20	7,41	7,15
La Chassagne	7	155	7	6	6	7,40	7,49	7,44	7,15
Connangles	6	154	6	6	7	7,69	7,00	7,34	7,08
Champagne-Mouton	4	152	7	6	6	6,68	6,60	6,64	6,52
TOTAL	53								

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, cède ensuite la parole à Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, pour la présentation du bilan comptable des concours d'élevage 2025.

À ce jour, seules peuvent être présentées les recettes car la FSFM n'a toujours pas fait parvenir la facture pour les concours d'élevage 2025 en raison d'un changement de comptable au sein de la FSFM.

Bilan financier Concours d'élevage 2025

Concours	Coût estimé par rapport à la facture 2024	Recettes engagements	Bénéfice/déficit	Régul des organisateurs	Total
Largitzen	820€	1 620€	+800€		+800€
Berzieux	1 120€	520€	-600€	Vt effectué 600€ Fin janvier 2026 sur exercice 2026	-600€
Marlemont	1 230€	2 440€	+1 210€		+ 1 210€
Saint-Tugdual	1 980€	640€	-1 340€	+1 340€	0€
Neuville-sur-Authou	1 330€	580€	-750€	+750€	0€
La Chassagne	890€	1 360€	+450€		+450€
Connangles	1 030€	980€	-50€	+50€	0€
Champagne-Mouton	1 750€	740€	-1010€	+1 010€	0€
Megève	960€	1 660€	report	report	report

Il est rappelé qu'une charte des organisateurs avec la tarification basée sur n-1 a été envoyée à chacun des organisateurs. Chaque organisateur a lu, approuvé et signé sa charte avec l'engagement que son concours soit à l'équilibre financier.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, précise que chaque concours est à l'équilibre financier.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce que l'AFMF est en attente de la facture de la FSFM et précise qu'elle sera sans doute en augmentation au vu du taux de change.

Les concours amicaux et officiels

Trois concours ont lieu lors du même week-end que les concours d'élevage :

- Largitzen (concours amical et officiel)
- Marlemont (concours amical)
- La Chassagne (concours officiel)

Equita Lyon (novembre 2025)

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, cède la parole à Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité responsable de cette action. Il remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont œuvré sur place. Il précise que de plus en plus de monde s'arrête sur le stand chaque année, cela donne plus de visibilité. Le stand a été très vivant cette année, avec l'utilisation d'une projection sur grand écran. Il ajoute que plusieurs adhésions ont été faites sur place, plus que l'année précédente.

5/ Présentation des comptes de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025

La présentation est réalisée par Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, qui tient à préciser qu'il a apporté le Grand Livre des Comptes où sont répertoriées ligne par ligne chaque entrée et chaque sortie. Il ajoute que ce Grand Livre de Comptes et le classeur des factures sont consultables sur place.

Il commence par présenter le compte de résultats 2025 avec lecture de chaque ligne de comptes et explication supplémentaire, il commence par présenter la liste des charges puis celle des recettes/produits.

Compte de Résultats 2025

Charges		Produits	
Dénomination	Coût	Dénomination	Coût
Frais AGO	150.00€	Adhésions	4 305.00€
Groupama assurance	151.33€	Equita Lyon trop versé de 2024	99.24€
Calendriers	749.06€	Vente vestes, polos, casquettes	147.00€
Equita Lyon	2 689.07€	Concours d'élevage 2025	16 520.00€
Frais bancaires	154.96€	dont	
Frais postaux	131.31€	-Berzieux	520.00€
Site internet	334.74€	-Champagne-Mouton	1 750.00€
Frais de concours d'élevage	11 105.09€	-Connangles (1030 en 2025 et 930 en 2024)	1 960.00€
dont		-La Chassagne	1 360.00€
-FSFM	10 328.65€	-Largitzen	1 720.00€
-Plaques concours	462.84€	-Marlemont	2 440.00€
-Lots concours Marlemont 2024	163.60€	-Megève	1 660.00€
-Gîte juges Marlemont 2025	150.00€	-Neuville-sur-Authou (1330 en 2025 et 1520 en 2024)	2 850.00€
		-Saint-Tugdual	1 980.00€
		-TET passés à l'étranger	160.00€
Total	15 465.56€	Total	20 951.24€

Tableau de trésorerie au 31/12/2025

Situation bancaire		Créances non réglées depuis plus d'un an	
Banque 01-01-2025	28 027.86€	Exercice 2022	1 194.00€
Solde opérations 2025	5 485.68€	Mme Bodin Concours de Verdille	
Banque 31-12-2025	33 513.54€		

Situation nette au 31/12/2025

Dettes		Créances		
Frais AGO 2025	129.14€	Régérées mais non encaissées	Adhésions	170.00€
Frais postaux	15.49€		Casquettes	80.00€
Equita Lyon	26.43€	En attente de règlement	Solde concours de Berzieux	600.00€
Total	171.06€	Total		850.00€

Créances - dettes	678.94€
Marge brute	5 485.68€
Situation nette	6 164.62€

La présentation des comptes est soumise au vote :

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Cette présentation des comptes est adoptée à l'unanimité.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, pour le travail effectué. Il insiste sur le fait que l'association a de la trésorerie et que s'il y a des questions, il faut poser et pourquoi pas faire des propositions. Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, ajoute que les comptes sont beaucoup mieux tenus depuis les dernières années. Monsieur JEANNERET Alain, Président, précise que seule la pérennité de l'association compte.

6/ Présentation du Budget prévisionnel de l'année 2026

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente enfin le tableau du budget prévisionnel 2026.

Budget prévisionnel 2026

Charges		Produits	
Dénomination	Coût	Dénomination	Coût
Frais AGO	150.00€	Adhésions	4 000.00€
Groupama assurance	155.00€	Vente vestes, polos, casquettes	150.00€
Calendriers	750.00€	Concours d'élevage 2026	14 000.00€
Equita Lyon	2 700.00€		
Frais bancaires	160.00€		
Frais postaux	130.00€		
Site internet	340.00€		
Frais de concours d'élevage	13 500.00€		
dont			
-FSFM	13 000.00€		
-Plaques concours	500.00€		
Total	17 885.00€	Total	18 150.00€
			+265.00€

Le budget prévisionnel est soumis au vote :

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Il est adopté à l'unanimité.

7/ Présentation des projets AFMF 2026

La présentation des projets est faite par Monsieur JEANNERET Alain, Président.

a- Concours d'élevage 2026

Les tarifications nationales restent à l'identique :

40€ pour la présentation d'un étalon

60€ pour le pointage d'un poulain

80€ pour le TET

Les tarifications votées en AGO 2025 quant à la présentation à l'étranger sont maintenues, à savoir 50% de l'engagement ainsi que l'adhésion de 40€ à l'AFMF.

Pour faciliter les démarches administratives, une adresse électronique nationale a été créée pour centraliser la partie des inscriptions de tous concours et pour aider en amont le Trésorier sur la partie pointage des engagements.

Les chartes des organisateurs et des participants sont conservées.

Il est rappelé les démarches à suivre pour l'ouverture d'une place de concours, ces démarches ayant été présentées et approuvées lors de l'AGO 25 (Annexe 3).

Règlement places de concours d'élevage (annexe 3 PV AGO 2025)

Toute demande d'ouverture de place doit être effectuée par mail pour le premier septembre de l'année précédente.

La demande doit être motivée et le demandeur doit transmettre les données concernant les installations qui accueilleront le concours.

Au cours du mois de janvier, l'AFMF vérifiera grâce aux extractions IFCE, si le concours est viable (plus de 10 équidés attendus).

Le demandeur doit signer la charte des organisateurs de concours et s'engage à la respecter.

L'AFMF se donne le droit de refuser l'ouverture d'une place de concours si elle entre en concurrence avec une autre place déjà existante.

Il est rappelé que toutes les dates de concours d'élevage ont été posées en amont car il est préférable d'annoncer une place quitte à la supprimer si elle n'est finalement pas viable, l'inverse n'étant pas possible, toutes les demandes de dates devant être transmises pour la première semaine de janvier à la FSFM. Il est rappelé également que les places ouvriront sous réserve de la signature de la charte des organisateurs par ces derniers.

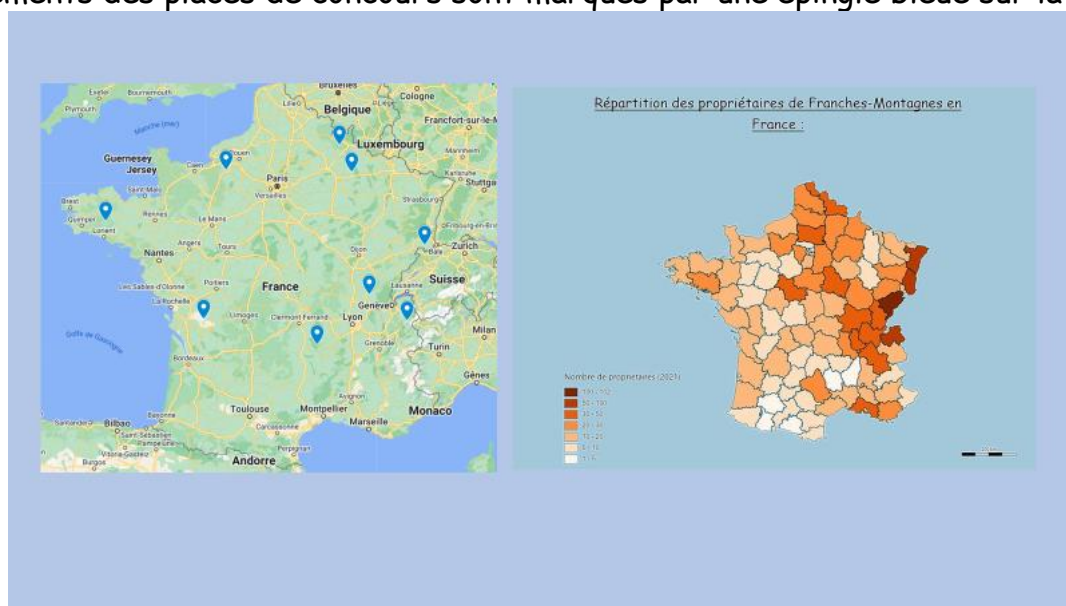
Prévisions des concours d'élevage 2026

	Étalons	Poulains	TET
Largitzen	2	10	10
Megève	3	10	16 (dont 6 reports)
Berzieux	1	8	0
Marlemont	3 + ?	6 + ?	12 + ?
Saint-Tugdual	1	6	3
Neuville-sur-Authou	2	9	6
La Chassagne	2	10	10
Connangles	2	8	10
Verdille	3	7	7

Le planning des concours d'élevage est précisé :

<u>Planning des concours élevage - 2026</u>	
LARGITZEN (68)	11 Juillet 2026
BERZIEUX (51)	21 Août 2026
MARLEMONT (08)	22 Août 2026
SAINT-TUGDUAL (56)	11 septembre 2026
NEUVILLE-SUR-AUTHOU (27)	12 septembre 2026
LA CHASSAGNE (39)	26 Septembre 2026
CAMPAGNE-MOUTON (16)	02 Octobre 2026
CONNANGLE (43)	03 Octobre 2026
MEGEVE	10 octobre 2026

Les emplacements des places de concours sont marqués par une épingle bleue sur la carte :



b- Concours amicaux et officiels 2026

- Largitzen : il était prévu un concours amical et un concours officiel (à voir au vu des circonstances)
- Marlemont : concours amical
- La Chassagne : concours officiel

c - La communication

À ce jour, une seule adresse électronique existe pour l'ensemble des demandes que ce soient des demandes pour la Secrétaire, le Trésorier ou le Président. C'est pourquoi cinq adresses électroniques ont été créées, notamment une adresse spécifique pour l'inscription des concours :



Ces adresses permettront aux adhérents d'entrer en communication avec la bonne personne, chacun pourra répondre selon son domaine de compétences et cela permettra de décharger la secrétaire. Il faudrait qu'un mail de retour automatique indiquant que le mail a bien été réceptionné soit envoyé, ce mail automatique indiquerait que la personne sollicitée répondra dans un délai d'une semaine.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, aimerait qu'une personne du Comité se charge de faire vivre les réseaux sociaux.

d- Les salons

Pour poursuivre la dynamique mise en place, la présence de l'AFMF sur le salon Equita Lyon est reconduite.

e- Les documents administratifs

Pour 2026, le souhait est de poursuivre ce qui a été mis en place :

- un listing des éleveurs et étalonniers disponible en ligne et mis à jour.
- un listing des reproducteurs agréés (notamment un listing des juments qui produisent bien dans la race, non pas en OC)
- la mise à jour des fiches étalons.
- la mise en ligne des documents administratifs importants.
- l'envoi du PV au Greffe des Associations

8/ Elections du Comité / Démissions et renouvellement et nouveaux membres

Il est rappelé que le renouvellement des Membres du Comité doit dans un premier temps combler les places laissées vacantes et qu'à ce jour les Membres du Comité ne sont pas au complet, Madame GRANIER Jannick ayant démissionné. Une place est donc vacante, Madame ROBBE Angélique, Adhérente, propose sa candidature.

Comme le renouvellement des Membres du Comité doit se faire par Tiers, deux membres sont sortants : il s'agit de Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, et de Monsieur ALLAIN Cyril, Membre du Comité, qui souhaitent tous deux se représenter à leur poste.

Les candidatures sont soumises au vote, à main levée :

-Candidature de Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Sa candidature est adoptée à la majorité.

-Candidature de Monsieur ALLAIN Cyril, Membre du Comité

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Sa candidature est adoptée à la majorité.

-Candidature de Madame ROBBE Angélique, Adhérente

Abstention 0/40

Contre 0/40

Pour 40/40

Sa candidature est adoptée à la majorité.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, félicite les Membres qui ont été renouvelés dans leur fonction.

Le Bureau est conservé et se compose de :

-Président : Monsieur JEANNERET Alain

-Vice-Président : Monsieur BIFRARE Pierre

-Trésorier : Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier

-Secrétaire : Madame CAUDRON Aurélie

L'adresse du siège social est conservée :

AFMF

c/o Madame CAUDRON Aurélie

04 LA GUINGUETTE

08 290 MARLEMONT - FRANCE

9/ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie chaleureusement l'ensemble des adhérents qui se sont déplacés, leur propose d'échanger autour du verre de l'amitié et leur souhaite un excellent retour.

La séance est levée à 16h30.

Monsieur JEANNERET Alain
Président de l'AFMF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain', written in a cursive style.

Madame CAUDRON Aurélie
Secrétaire de l'AFMF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aurélien', written in a cursive style.